INSCRIPTION NOUVEL ÉLÈVE

mode d'emploi

L'École de musique Jean-Wiener c'est :
- Classique, chanson, rock, baroque,jazz, romantique, hip-hop, traditionnel,orchestre…
- Enfants, Ado et adultes.
- Imaginer, jouer, découvrir, partager.

Les instruments proposés

En classique : cordes (violon, violon alto, violoncelle, guitare), claviers (piano, clavecin, accordéon), vents (flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone), percussions; chant choral.
En musiques actuelles amplifiées : guitare électrique, guitare basse, piano, batterie, percussions afro-cubaines, musique assistée par ordinateur, chant, saxophone.

Des parcours diversifiés

La formation musicale à l'Ecole de musique Jean-Wiener passe par des pratiques de groupes (chant choral, orchestre, ateliers).
L'inscription d'un élève à l'Ecole de musique entraîne le respect du parcours pédagogique (voir au verso).

Tarifs

En fonction du quotient familial et du lieu de résidence (redevance trimestrielle)
Pour un enfant Vénissian :
- de 19.40 € à 76.40 € pour le Parcours complet (cours d'instruments + formation musicale + projets)
- de 7 € à 33.10 € pour une activité collective seule

Pour un adulte Vénissian : de 12.90 € à 39 € pour une activité collective seule
Location d'instruments possibles pour les débutants.

Pour s'inscrire

Étape 1

Remplir la fiche d'inscription administrative au secrétariat jusqu'au 3 septembre.
Pensez à apporter la carte d'identité du responsable légal, un justificatif de domicile, le quotient familial si vous êtes allocataire de la CAF ou votre avis d'imposition 2014.
Attention : application du plein tarif en cas de non justificatif des ressources.

Étape 2
- mardi 2 et mercredi 3 septembre de 15h à 20h

Rendez-vous lors de permanences pour confirmer votre inscription et votre orientation (choix des activités proposées) en rencontrant l'un des professeurs.
Pré-inscription à un cours collectif et choix d'un instrument (à partir de 7 ans).

Étape 3
– à partir du vendredi 12 septembre 14h

Confirmation d'inscription par affichage : avec mention des horaires des cours.
Liste d'attente possible selon les instruments ou les activités choisis.

Les cours commenceront à partir du lundi 15 septembre.





www.venissieux.fr

PARCOURS D'ÉLÈVES

2014/2015

ÉVEIL MUSICAL
dès 6 ans.
Durée 1an



CYCLE 1

Choisir et découvrir les bases d'une pratique musicale.

Dès 7 ans.
Musique classique et musiques actuelles.
Durée de 3 à 5 ans .
De 2h à 4h hebdomadaire

Contenu : projets collectifs* + 2 cours hebdomadaires (Rythme et voix, Atelier, Instrument, Chant choral, …)

Participation aux concerts.

ÉVALUATION CONTINUE

CYCLE 2

Choisir et découvrir les bases d'une pratique musicale.

Musique classique ou musiques actuelles.
Durée de 3 à 5 ans.
De 3h à 6h hebdomadaire

Contenu : projets collectifs* + 1 cours d'Instrument + 1 cours de F.M. (Préparatoire, Elémentaires 1 et 2, Fin d'études, Atelier confirmé MAA, Modules de culture, …).

Participation aux concerts.

ÉVAL. CONTINUE + EXAMEN

CYCLE 3

Développer un projet artistique personnel.

Musique classique.
Durée de 2 à 4 ans.

Contenu : instrument
+ projets collectifs*
+ module spécifique
+ pratique personnelle.
Contrat annuel d'objectifs.

Participation aux concerts.

PARCOURS ADULTE (débutant)

Découvrir les bases d'une pratique musicale.

à partir de 18 ans pour un débutant.
Durée max : 4 ans

Contenu : Formation musicale ou projets collectifs* + cours d'instrument

PARCOURS EN AUTONOMIE (enfant ou adulte)

Développer une pratique autonome.

Musique classique et musiques actuelles.
Durée définie par l'établissement.

Contenu : projets collectifs* et/ou accompagnement d'un groupe personnel ou participation à un groupe amateur + permanence instrumentale.

Evaluation interne.

* Projets collectifs : cours de pratique musicale collective organisés sous différentes formes (cours réguliers, stages, sessions de travail) sur toute l'année ou en semestre aboutissant à une restitution publique.
À chaque projet seront affectées des unités de valeurs. À chaque Cycle l'élève doit valider un nombre d'unités de valeur de projets collectifs défini préalablement).

Critères d'admission : l'admission des élèves dépend du nombre de places disponibles dans chaque cours. Les anciens élèves sont prioritaires sur les nouveaux élèves (ré-inscriptions en juin, nouvelles inscriptions en septembre). En cas de demande en trop grand nombre, des critères de sélection sont appliqués : 1) Lieu de résidence (les personnes résidant à Vénissieux sont prioritaires), 2) Age minimum 7 ans au 1er septembre de l'année scolaire en cours (pour l'entrée en cursus instrumental) et maximum 18 ans, 3) Ancienneté dans l'École de musique ou dans toute autre École de musique publique (sur présentation d'une attestation).

RÉ-INSCRIPTION DES ANCIENS ÉLÈVES **mode d'emploi**

ÉTAPE 1 – AVANT LE 28 UIN

Rendre avant le 28 juin au secrétariat ou à l'accueil la fiche de ré-inscription envoyée par courrier : merci de vérifier les informations, dater et signer.
Pour les élèves souhaitant débuter un instrument ou se réorienter: indiquez votre souhait dans la fiche de ré-inscription (réunion d'information pour les Éveil 2 et les élèves sans instruments :
Lundi 2 juin 17h15, Mercredi 4 juin 9h30, Vendredi 6 juin 17h10).
Après cette date, vous ne serez plus prioritaire et vous vous ré-inscrirez en septembre au même titre que les nouveaux élèves au risque de ne plus avoir de places.
Le choix d'une nouvelle activité se fait en fonction du nombre de place et selon les critères du Parcours d'élèves.

ÉTAPE 2 – DU 1 JUIN AU 5 JUILLET

Avec le professeur de la dominante musicale de votre enfant, ou la vôtre, (souvent le professeur d'instrument), étudiez les cours et horaires possibles à la rentrée scolaire (cours de Formation musicale, Ateliers et Instrument).

ÉTAPE 3 – RENTRÉE DE SEPTEMBRE

L'École de musique vous enverra fin août un courrier vous confirmant votre ré-inscription en vous indiquant les horaires de cours.
Si vous n'avez rien reçu au 1er septembre pensez à nous le signaler !
En cas de problèmes du temps avec l'emploi qui vous sera indiqué, rendez-vous lors des permanences :
le mardi 9 et mercredi 10 septembre de 18h à 20h.

Les cours recommenceront à partir du lundi 15 septembre.

En septembre, pensez à fournir un justificatif de votre quotient familial si vous êtes allocataire de la CAF ou copie de votre avis d'imposition 2014.
Attention : application du plein tarif en cas de non justificatif des ressources.